



**30 ANS
AU SERVICE
DE LA PÔMME**

1960-1990

**Coopérative Syndicale Cidricole
La Graverie**

La Graverie - 14500 Vire - Tél. 31.68.27.38



Guy LEGORGEU

La coopération : un bon moyen de se sortir des difficultés

C'est en 1978 que Guy Legorgeu (Campagnolles, Calvados) succède à Robert Le Chevallier, peu de temps avant la fermeture de la distillerie de la SIAO.

Dix-huit ans après sa création, la coopérative connaît un nouvel élan grâce à son second président qui va jusqu'à aujourd'hui tenir fermement la barre, en traversant les années sans pépins ! *« et cela, dans la continuité de Robert Le Chevallier, avec l'esprit d'équipe qui nous caractérise et nous anime, et bien sûr, avec toute la confiance que nos producteurs nous ont donnée et nous donnent encore pour réussir »*, souligne le président Legorgeu.

■ Tout un symbole

Malgré la vente de l'usine de la SIAO, la coopérative a souhaité poursuivre son œuvre initiale avec la même conviction, de façon à permettre à ses adhérents d'écouler leurs fruits au meilleur prix. Sous l'impulsion de Guy Legorgeu, avec comme cheville ouvrière Jean-Marie Dubosq, La Graverie a pu rester la *« capitale »* de la pomme dans la région. Partie intégrante du paysage économique bocain, la Coopérative syndicale cidricole est tout un symbole. Très vite, elle a su faire face à

la cessation d'activité de l'unité de la SIAO. Se retrouvant sans circuit commercial et sans centre de réception, elle a dû néanmoins réceptionner 6 000 t. de pommes dans des conditions difficiles, avec des installations précaires. Une étape était franchie. D'autres allaient suivre jusqu'à nos jours. Parallèlement à ces problèmes de locaux et de matériels, la coopérative a ainsi réorganisé sa partie commerciale et son infrastructure, par la création d'un poste d'agent commercial, l'achat d'un pont bascule, d'un élévateur, l'aménagement d'un local pour le secrétariat au centre de collecte de La Graverie, la mise en place d'un système de frêt pour le transport, l'ouverture de nouveaux marchés et débouchés...

« Discipline, confiance et compétence nous ont permis de relever le défi et surtout de parier sur l'avenir », explique Guy Legorgeu.

L'avenir, très vite, s'est non seulement tourné vers les industriels de la région, mais également du Maine, de Bretagne et... du Pays Basque espagnol où les pommes à cidre du Bocage sont fortement appréciées par les provinces des Asturies et de Guipuzcoa. *« Il va sans dire que les pommes à destination du Pays Bas-*

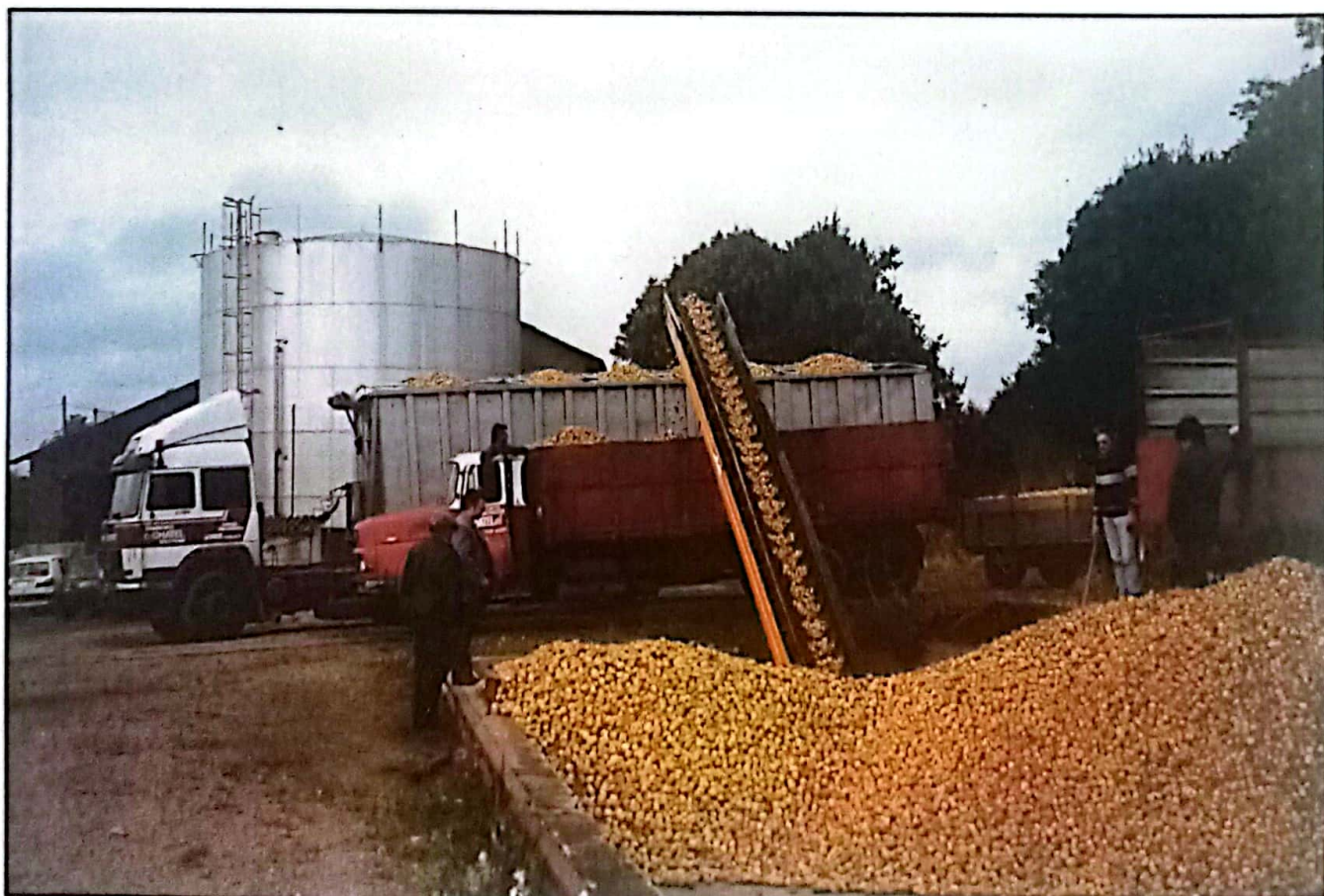
que espagnol sont farouchement contrôlées, non seulement par nos soins, mais également par notre importateur. Les cidreries industrielles basques recherchent des pommes de qualité, car elles fabriquent un cidre naturel, garanti sans adjonction. »

■ 30 ans de qualité

1960-1990 : trente années de fonctionnement au service des agriculteurs. Durant toute cette période, La Graverie s'est forgée une renommée sur la qualité de ses fruits. Comme le précise Guy Legorgeu, à ce titre : « il sera de plus en plus important de livrer des fruits de qualité, laquelle est un gage de confiance auprès de nos acheteurs et une garantie supplémentaire pour mieux valoriser le

produit cidricole. C'est la raison pour laquelle, en ce qui me concerne, je suis tout à fait favorable au versement d'une prime à la qualité. Ce serait une autre façon d'améliorer le revenu des agriculteurs. »

Outre la volonté de concrétiser cette idée de prime à la qualité, il est bon de rappeler que la Coopérative cidricole de La Graverie est la seule dans la région à pouvoir verser un acompte conséquent quinze jours après la livraison. C'est une des rares à payer, autant que faire se peut, un peu plus cher que le prix conventionnel. « Nous faisons ainsi la preuve qu'en agriculture, la coopération est un bon moyen de se sortir des difficultés. C'est sans aucun doute l'outil qui reste le mieux et plus que jamais à l'écoute des producteurs. »



Livrer des fruits de qualité : un gage de confiance auprès des acheteurs de la Coopérative syndicale cidricole de La Graverie et une garantie supplémentaire de meilleure valorisation du produit cidricole.

13 septembre 1960 :

l'Assemblée générale constitutive

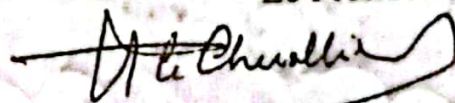
Assemblée générale constitutive. L'an mil neuf cent soixante, le treize septembre, à 14 h 30 à Vire, Salle de la Mairie, les souscripteurs de parts de la Coopérative Syndicale Cidricole du Calvados, en formation, Société Civile particulière à capital variable, au capital initial de trois cents nouveaux francs, divisé en trente parts de dix N.F., se sont réunis en Assemblée générale constitutive pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- exposé de M. Robert Le Chevallier, président de l'U.S.A.C., Union des Syndicats Agricoles du Calvados ;
- approbation de la constitution de la Coopérative ;
- lecture et approbation des statuts ;
- fixation du plafond auquel le capital social peut être porté par délibération du Conseil d'administration ;
- nomination du Conseil d'administration ;
- nomination du Commissaire aux comptes.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Robert Le Chevallier, Messieurs Declomesnil Bernard à Cahagnes et Bélin Marcel à Ste Marie Laumont sont désignés comme scrutateurs, et M. Maroquesne André à Caen remplissant les fonctions de Secrétaire. Le Bureau ainsi constitué constate que les dix membres fondateurs souscripteurs sont présents et que l'Assemblée peut délibérer valablement. M. Le Chevallier rappelle les raisons qui ont amené l'Union des Syndicats Agricoles du Calvados à envisager, en accord avec la Société des Alcools de l'Ouest (EVA), la mise sur pied d'une coopérative qui confiera à cette société la fabrication et la vente du concentré produit à partir des fruits à cidre provenant exclusivement des exploitations des sociétaires. L'Assemblée ayant alors, à l'unanimité, approuvé le principe de la constitution de cette coopérative, il est procédé à la lecture et à la discussion des statuts, établis suivant un acte sous seing privé, en date d'aujourd'hui même, treize septembre 1960, non encore enregistré, lesquels sont approuvés à l'unanimité et seront déposés au rang des minutes d'un notaire choisi par le Conseil d'administration. L'Assemblée décide à l'unanimité de fixer à deux cent mille nouveaux francs le total du capital social que le Conseil d'administration pourra atteindre en application de l'article 13 des statuts, sans nouvelle délibération de l'Assemblée générale.

Il est ensuite procédé à la désignation des administrateurs. Sont nommés premiers administrateurs pour une période de trois ans : Messieurs Le Chevallier Robert à Vaudry ; Declomesnil Bernard à Cahagnes ; Restout Marcel à Beaumesnil ; Bélin Marcel à Ste Marie Laumont ; Bonnesœur Maurice à « La Gréardière » à St Germain de Tallevende ; Leconte André à St Martin de Tallevende ; Malherbe Julien au Reculey ; Lepetit François à Coulonces ; Vengeon Camille à Presles ; Momplé Albert à Bures les Monts ; Bertrand Victor à Vassy ; Roger René à Burcy. L'Assemblée désigne à l'unanimité Monsieur Ledanois demeurant à Caen, 5, rue Laumonier, comme Commissaire aux Comptes. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

Le Président

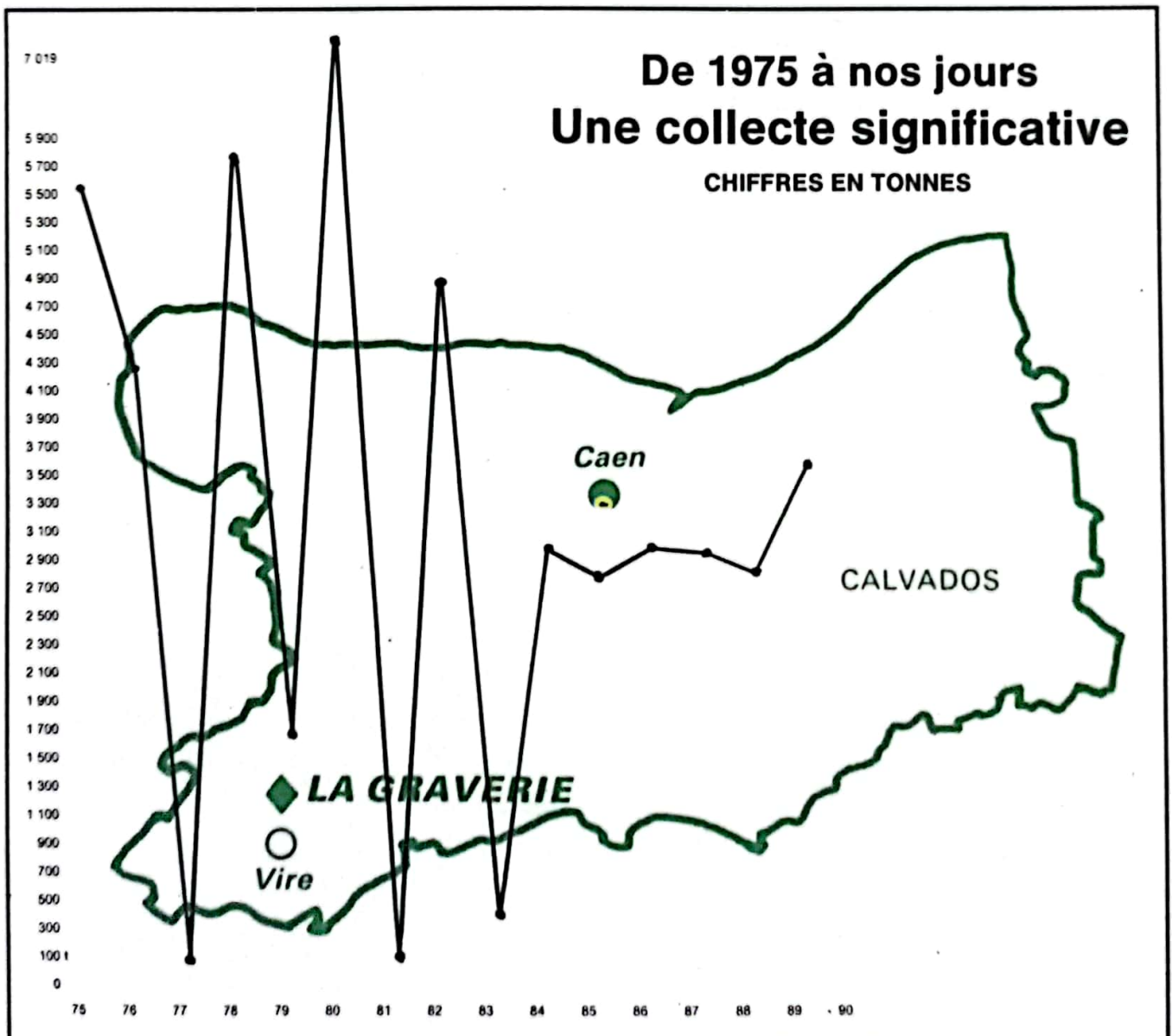




UNE CHEVILLE OUVRIERE

Jean-Marie Dubosq

Parler de la Coopérative syndicale cidricole de La Graverie sans évoquer le souvenir de Jean-Marie Dubosq serait inconcevable. La profession sait combien Jean-Marie Dubosq était attaché à la cause de la pomme à cidre. Cheville ouvrière de la Coopérative syndicale cidricole de La Graverie, celui-ci en a eu la charge pendant de nombreuses années jusqu'à l'automne 1986, où il nous a quittés. Jean-Marie connaissait bien le monde cidricole et défendait toujours du mieux qu'il pouvait, avec ténacité, les intérêts de ses coopérateurs. Ces derniers ne pourront jamais l'oublier...





La Coopérative Syndicale Cidricole de La Graverie : une entreprise, une équipe et des hommes à votre écoute. 14350, La Graverie.

Pour la contacter :

Guy Legorgeu,
président de la coopérative :
31.68.21.23.

Daniel Mérille,
responsable du centre de col-
lecte de La Graverie :
31.68.27.38.

Pierre Lefèvre,
comptable de la coopérative :
31.84.81.22.

